

SAFPT

INFO

QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

C'est la restriction des droits d'une personne par rapport à une autre en raison de critères interdits par la loi.

LES CRITÈRES PROHIBÉS PAR LA LOI...

« ... l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une nation ou à une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses et les activités syndicales ».

Les discriminations peuvent notamment se manifester à l'embauche, dans l'emploi, pour l'accès à un logement, ou à un lieu public, pour l'accès à des biens et des services. Elles peuvent aussi se traduire par un harcèlement moral ou sexuel.

Les victimes de discriminations doivent pouvoir se défendre.
Les discriminations doivent être sanctionnées.
Les auteurs des discriminations doivent corriger leurs pratiques.

LES SANCTIONS

La loi prévoit :

- des sanctions qui peuvent aller d'une amende à une peine d'emprisonnement ;
- des réparations du dommage causé par la discrimination.

CONTACTEZ LA HALDE

PAR LETTRE

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

11 rue Saint-Georges
75009 Paris

PAR TÉLÉPHONE

Pour une information sur les discriminations

08 1000 5000

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00,
coût d'une communication locale
à partir d'un poste fixe.

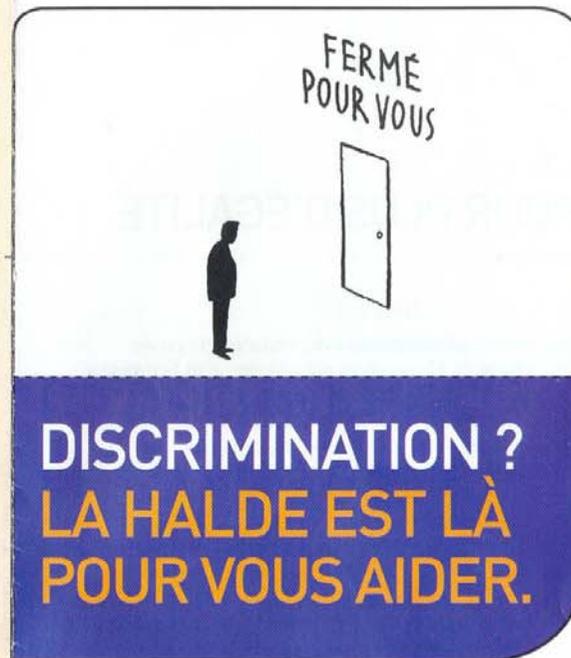
PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

contact@halde.fr

www.halde.fr

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité
11 rue Saint-Georges - 75009 Paris - Tél. : 01 55 31 61 00

www.halde.fr



HALDE

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

08 1000 5000
www.halde.fr



Ministère de l'Égalité et du Territoire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA HALDE POUR PLUS D'ÉGALITÉ

QUI SOMMES-NOUS ?

Une autorité administrative indépendante composée d'un collège de 11 membres présidé par Louis Schweitzer. Le collège décide de l'action de la HALDE. Le service juridique examine les réclamations. Le service de promotion de l'égalité développe des actions de prévention. Des délégations assurent une présence régionale. La HALDE associe à ses travaux un comité consultatif composé de 18 membres issus du monde professionnel et syndical.

DES ACTIONS CONCRÈTES

- La HALDE agit avec d'autres pour prévenir et sanctionner les discriminations.
- Elle réalise des tests de discrimination pour chasser les mauvaises pratiques.
- Elle fait connaître les bonnes pratiques qui lui sont signalées.
- Elle présente des mesures pour établir plus d'égalité dans l'emploi, dans le logement, dans l'éducation...
- Elle recommande des modifications législatives ou règlementaires.

**SI VOUS SOUHAITEZ AGIR
CONTRE LES DISCRIMINATIONS
ET POUR L'ÉGALITÉ,
CONTACTEZ-NOUS !**
contact@halde.fr

LA HALDE POUR VOUS AIDER

- Votre enfant n'a pas pu être inscrit à l'école parce qu'il est **handicapé**.
- Votre candidature a été rejetée en raison de votre âge ou de votre **apparence physique**.
- L'agence a refusé de vous faire visiter un appartement en raison de votre **origine**.
- Vous avez été victime de harcèlement au travail parce que vous êtes **homosexuel(le)**.
- Vous n'avez pas eu votre promotion parce que vous êtes **délégué(e) syndical(e)**.
- Vous êtes moins payée que votre collègue masculin pour les mêmes responsabilités et avec les mêmes compétences parce que vous êtes une **femme**.
- Vous avez été **malade** et vous ne pouvez pas retrouver votre travail.

**SI VOUS ÊTES VICTIME
D'UNE DISCRIMINATION,
SAISISSEZ LA HALDE**

LA HALDE POUR AGIR

... LA HALDE VOUS CONSEILLE ET VOUS AIDE À FAIRE VALOIR VOS DROITS

- La HALDE peut exiger des documents et des preuves que vous n'avez pas pu obtenir d'un employeur, d'une administration...
- Elle peut aller vérifier sur place et entendre des témoins.
- Elle peut organiser une médiation pour trouver un accord ou saisir le procureur de la République en cas de discrimination avérée.
- Elle peut demander une indemnisation, proposer une amende à celui qui vous a discriminé et déclencher un procès en cas de refus.
- Elle vous conseille et peut intervenir devant le juge si vous décidez d'aller au tribunal.
- Elle peut rendre publique une pratique de discrimination.